MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 391 **10 avril 2004**

SOMMAIRE

Arbre Mondial Holdings S.A., Luxembourg 18763
Bauplanex, S.à r.l., Luxembourg. 18759
Bauplanex, S.à r.l., Luxembourg. 18759
Belin S.A., Luxembourg. 18723
BOC Luxembourg No.1, S.à r.l., Luxembourg 18723
BOC Luxembourg No.1, S.à r.l., Luxembourg 18723
Brake Finance S.A., Luxembourg. 18753
Brake Finance S.A., Luxembourg. 18753
Bromley S.A., Luxembourg. 18753
Café Beim Silo, S.à r.l., Beringen-Mersch 18741
Carcontact, S.à r.l., Useldange 18740
Carcontact, S.à r.l., Useldange 18740
Cellular Magic S.A., Luxembourg. 18755
Chrysalis S.A., Luxembourg 18756
Chrysalis S.A., Luxembourg 18756
Coleen S.A., Pétange. 18743
Coleen S.A., Pétange. 18743
Compagnie Financière de l'Atlantique Holding S.A., Luxembourg 18745
Compagnie Financière de l'Atlantique Holding S.A., Luxembourg 18745
Compagnie Saint Raphaël S.A.H., Luxembourg . . . 18759
Compagnie Saint Raphaël S.A.H., Luxembourg . . . 18759
Compagnie Saint Raphaël S.A.H., Luxembourg . . . 18760
Compagnie Saint Raphaël S.A.H., Luxembourg . . . 18760
Compagnie Saint Raphaël S.A.H., Luxembourg . . . 18760
Compagnie Saint Raphaël S.A.H., Luxembourg . . . 18760
Compagnie Saint Raphaël S.A.H., Luxembourg . . . 18760
Dartis S.A.H., Luxembourg. 18751
Donjon S.A., Luxembourg. 18768
Elismaco S.A., Luxembourg 18763
Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, Luxembourg . 18739
FAN S.C., Luxembourg. 18759
Financière Mac-Jash S.A., Luxembourg 18733
FinEuroGames, S.à r.l., Luxembourg. 18767
Fir d'Kanner a Latäinamerika, Pro Niños Pobres, A.s.b.l., Bascharage 18752
Flin S.A., Luxembourg. 18750
Flin S.A., Luxembourg. 18750
FRM Participations S.A., Luxembourg. 18768
Gems Holding S.A., Luxembourg. 18743
Gems Holding S.A., Luxembourg. 18743
Gems Holding S.A., Luxembourg. 18743
Gems Holding S.A., Luxembourg. 18744
Gestinvest S.A., Luxembourg 18762
Global Garden Products C, S.à r.l., Luxembourg . 18747
Ikarus Holding S.A., Luxembourg. 18754
Immobilière Leamond S.A., Luxembourg 18748
Immolife S.A., Bascharage. 18746
Immolife S.A., Bascharage. 18746
Incas, S.à r.l., Luxembourg 18758
Inturm Société Holding S.A., Luxembourg 18754
Inturm Société Holding S.A., Luxembourg 18762
Inturm Société Holding S.A., Luxembourg 18762
Inturm Société Holding S.A., Luxembourg 18762
Inturm Société Holding S.A., Luxembourg 18763
(The) Investor's House S.A., Luxembourg. 18747
(The) Investor's House S.A., Luxembourg. 18747
Kellerhoff S.A., Luxembourg. 18749
Kepler Pos S.A., Luxembourg. 18758
Kepler Software S.A., Luxembourg 18722
Lend Lease Real Estate Securities Management S.A., Luxembourg 18722
Luxembourg Management Group S.A., Luxembourg. 18764
M.S. Trading, S.à r.l., Bertrange 18724
Mallory S.A.. 18755
Mallory S.A.. 18755
Mallory S.A.. 18755
Menarini International Investments S.A. - Luxembourg, Luxembourg. 18729
Menarini International Participations Luxembourg S.A., Luxembourg 18752
Menuiserie Mersch Frères S.e.n.c., Brachtenbach. 18748
Molinvest S.A., Windhof 18742
My Travel Licensing, S.à r.l., Luxembourg. 18741
Myriam S.A., Luxembourg 18725
Myriam S.A., Luxembourg 18725
Myriam S.A., Luxembourg 18725

Myriam S.A., Luxembourg 18725
New Management Company S.A., Luxembourg . . 18742
Nickabb Invest, S.à r.l., Luxembourg 18742
Ocean Capital Holding S.A., Luxembourg 18765
Parinco S.A., Luxembourg 18740
Parkway Europe Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . 18729
Perseus S.A., Luxembourg 18768
Portfolio Multi-Manager Fund Sicav, Luxembourg 18754
Portillo, S.à r.l., Luxembourg 18758
Promoplan Europe S.A., Luxembourg 18730
Rebrifi S.A.H., Luxembourg 18744
Rebrifi S.A.H., Luxembourg 18744
Recife, S.à r.l., Luxembourg 18758
Relesta S.A., Luxembourg 18757
Rest-Europ S.A. 18756
Rest-Europ S.A. 18756
Rest-Europ S.A. 18756
Safim S.A., Luxembourg 18750
Saipem Luxembourg S.A., Luxembourg 18722
Scooter Holding Partners 2, S.à r.l., Luxembourg. 18734
Selena S.A., Luxembourg 18757
Serengeti S.A., Luxembourg 18726
Slash X Holding, S.à r.l., Luxembourg 18745
Société Financière de l'Eridan S.A.H., Luxembourg 18751
Sport Plus 3, S.à r.l., Luxembourg 18764
Sport Plus 3, S.à r.l., Luxembourg 18764
Sport Plus, S.à r.l., Luxembourg 18764
Sport Plus, S.à r.l., Luxembourg 18764
TAL Services, S.à r.l., Senningerberg 18749
Telesma S.A.H., Luxembourg 18749
Tourinvest Holding S.A., Luxembourg 18763
Tourism Investments and Consulting Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg 18757
Tourism Investments and Consulting Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg 18757
Valdivia Financial S.A., Luxembourg 18747
Viewpoint S.A., Luxembourg 18753
Western Trade and Commerce (Luxembourg) S.A., Luxembourg 18761
Western Trade and Commerce (Luxembourg) S.A., Luxembourg 18761
Western Trade and Commerce (Luxembourg) S.A., Luxembourg 18761
Western Trade and Commerce (Luxembourg) S.A., Luxembourg 18761
Western Trade and Commerce (Luxembourg) S.A., Luxembourg 18761
Western Trade and Commerce (Luxembourg) S.A., Luxembourg 18761

SAIPEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.133.

—

Le bilan au 31 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019637.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

KEPLER SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 78.267.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(019645.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

LEND LEASE REAL ESTATE SECURITIES MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.622.

—

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de LEND LEASE REAL ESTATE SECURITIES MANAGEMENT S.A. en date du 13 décembre 2002, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social au 33 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019590.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

BOC LUXEMBOURG No.1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 84.382.

—

Le quatorze janvier 2004,

BOC HOLDINGS, une société anglaise ayant son siège social à Chersey Road, Windlesham, Surrey GU2o 6HJ, Royaume-Uni;

Agissant comme associée unique de la société à responsabilité limitée BOC LUXEMBOURG No. 1, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg (R.C. Luxembourg B 84.382) (la «Société»), constituée le 22 octobre 2001, par acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 369 du 7 mars 2003;

a décidé en exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée:

a) d'approuver le Bilan et le Compte de Profits et Pertes pour l'exercice social ayant pris fin le 30 septembre 2003;

b) d'approuver un bénéfice net de l'exercice s'élevant à EUR 10.867.903,- (dix millions huit cent soixante-sept mille neuf cent trois euros);

c) d'affecter intégralement ce montant à la réserve pour bénéfices reportés;

d) de ne payer aucun dividende;

e) d'octroyer une entière décharge aux Gérants pour l'exercice de leurs fonctions pour l'année clôturée le 30 septembre 2003;

f) d'approuver le renouvellement du mandat de Monsieur Hugo Neuman, de Madame Isabelle Wirth et de Monsieur David White en tant que gérant de la Société pour un terme qui prendra fin à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Associés réunie pour approuver les comptes arrêtés au 30 septembre 2004;

g) de ratifier la décision des gérants de transférer le siège social au 69a, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05025. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019165.3/211/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

BOC LUXEMBOURG No.1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 84.382.

—

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 février 2004.

Pour la société

Signature

(019166.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

BELIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 29.566.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le dix-huit février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BELIN S.A., avec siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée par acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 95 du 28 mars 1989, inscrite au registre de commerce près le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg sous le numéro B 29.566.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg le 20 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 792 du 25 octobre 1999.

Le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros, aux termes d'un acte reçu sous seing privé en date du 26 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1233 du 27 décembre 2001.

La liquidation anticipée de la société a été décidée lors d'une assemblée générale extraordinaire documentée par acte du notaire instrumentaire en date du 11 février 2004, en voie de publication.

L'assemblée est présidée par Madame Evelyne Jastrow, administrateur, demeurant à Bertrange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Michèle Sensi-Bergami, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Fatima Zahra Rami, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi

que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la vérification de la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la vérification de la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant 5 ans à partir du jour de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation, aux administrateurs et au commissaire.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même y resteront consignées les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Jastrow, M. Bergami, F. Z. Rami, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 février 2004, vol. 894, fol. 93, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée à des fins administratives de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1er mars 2004. B. Moutrier.

(019200.3/272/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

M.S. TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8083 Bertrange, 6, rue du Parc.

R. C. Luxembourg B 29.022.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 septembre 1988, acte publié au Mémorial C n° 2 du 4 janvier 1989, modifiée par-devant le même notaire, en date du 10 juin 1996, acte publié au Mémorial C n° 500 du 5 octobre 1996, modifiée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 75 du 5 février 1998. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 5 mars 2002 et l'avis afférent a été publié au Mémorial C, n° 983 du 27 juin 2002.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2004.

Pour M.S. TRADING, S.à r.l.
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

(019041.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

MYRIAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 60.240.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(019562.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

MYRIAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 60.240.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(019560.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

MYRIAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 60.240.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(019555.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

MYRIAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 60.240.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 février 2004

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00288. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019468.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

SERENGETI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 99.250.

—

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage,

Ont comparu:

1.- La société ENTREPRISE BELLE VUE LIMITED, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town,

ici représentée par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Bascharage,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2003.

2.- La société ALPHA TRUST LTD, avec siège social à Charlestown (Nevis Island), National Bank Building, Mémorial Square, P.O. Box 556,

ici représentée par Monsieur Léon Rentmeister, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 novembre 2003.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, ici représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SERENGETI S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), divisé en deux cents (200) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale. Dans ces limites le conseil d'administration peut décider d'augmenter le capital par voies d'apports en numéraire ou ne consistant pas en numéraire, par incorporation de réserves, avec ou sans l'émission de titres nouveaux. Cette autorisation est conférée au conseil d'administration pour une durée de cinq ans, prenant cours à dater de la publication des présents statuts. Elle peut être renouvelée plusieurs fois conformément à la loi.

Le capital autorisé ne pourra être utilisé hors droit de préférence. Dans le cas où des actions n'auraient pas été souscrites, il sera proposé aux anciens actionnaires le rachat des titres pour lesquels le droit de préférence n'a pas été exercé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix de cette augmentation de capital.

En cas d'augmentation de capital, le conseil d'administration fixe le taux et les conditions d'émission des actions, à moins que l'assemblée n'en décide elle-même.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Dans le cas où un des actionnaires décide de céder tout ou une partie de ses actions, il doit en avertir le conseil d'administration par lettre recommandée, qui aura la possibilité de racheter ces titres par voie de préférence au prix de l'actif net - tel que défini dans la loi - pendant un délai de deux mois.

Art. 6. L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, les nom, prénom, profession et domicile des cessionnaires proposés. Dans les huit jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, n'est pas tel que le nombre d'actions attribué à chaque actionnaire exerçant son droit de préemption est un nombre entier, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribués par la voie du sort par les soins du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préférence doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée dans les deux mois de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces actions par les actionnaires sera déterminé, soit de commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit par les réviseurs de la société. Les réviseurs rendront leur rapport sur la détermination du prix dans le mois de la date de leur nomination. Les réviseurs auront accès à tous les livres et autres documents de la société qu'ils jugeront indispensables à la bonne exécution de leur tâche.

Si un délai de quatre-vingt-dix jours s'est écoulé depuis la notification à la société par l'actionnaire vendeur de son intention de vendre sans que ni la société, ni un ou plusieurs actionnaires n'aient fait valoir leur droit de préemption dans les formes et de la manière telles qu'exposées ci-dessus, l'actionnaire vendeur est en droit de procéder à la vente projetée.

Toute vente effectuée en violation du droit de préemption ci-dessus est inopposable à la société et aux actionnaires.

Titre III.- Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale;

ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) La société ENTREPRISE BELLE VUE LIMITED, prénommée, cent actions	100
2) La société ALPHA TRUST LTD, prénommée, cent actions	100
Total: deux cents actions	200

Toutes les actions ont été libérées à raison de vingt-cinq pour-cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à trois mille sept cents euros (EUR 3.700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1);

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) La société anonyme ALPHA MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 40.140;

b) Monsieur Marc Schintgen, ingénieur commercial Solvay, né à Luxembourg, le 9 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe;

c) Madame Ingrid Hoolants, administrateur de sociétés, née à Vilvoorde (Belgique) le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe;

d) La société anonyme KITZ S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 71.842;

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme ALPHA EXPERT S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.567.

4.- Leur mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2009.

5.- Le siège de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 20 février 2004, vol. 429, fol. 24, case 6. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 1er mars 2004. A. Weber.

(019614.3/236/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

PARKWAY EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 82.603.

—

Board of managers

It results from the resolutions of the sole member of the company dated 16 January, 2004, that the resignation of Mr. Henrik Specht, director of the company, was accepted with effect as of 1 January, 2004. Discharge for the exercise of his mandate was granted to Mr. Henrik Specht.

The sole member resolved to appoint for an indefinite period Mr. Per Knudsen, with professional address at Nansensgade 19, DK-1366, Copenhagen K, Denmark, as manager of the company with effect as of 1 January 2004, in replacement of Mr Henrik Specht.

Following the above resolution, the board of managers of the company consists as of now of:

1) Svend Erik Nielsen, Gadevangen 29, DK-2800 Lyngby, Denmark;
2) Per Knudsen, Nansensgade 29, DK-1366 Copenhagen K, Denmark;
3) Gregory J. McMahon, 5 Holly Grove, Dobcross, Oldham OL3 5JW, United Kingdom;
4) Paul Barker, L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, Grand Duchy of Luxembourg;
5) Jean-Marc Ueberecken, L-1468 Luxembourg, 14 rue Erasme, Grand Duchy of Luxembourg.

Suit la traduction en français:

Conseil de gérance

Suite à une résolution adoptée par l'associé unique de la société en date du 16 janvier 2004, la démission de M. Henrik Specht, administrateur de la société, a été acceptée et a pris effet au 1er janvier 2004. Décharge a été accordée pour l'exercice de son mandat à M. Henrik Specht.

L'associé unique a décidé de nommer, avec effet au 1er janvier 2004, M. Per Knudsen, avec adresse professionnelle à Nansensgade 19, DK-1366 Copenhagen K. Danemark, en tant qu'administrateur de la société en remplacement de M. Specht, pour une période indéfinie.

Il en résulte que le conseil d'administration de la société se compose désormais comme suit:

1) Svend Erik Nielsen, Gadevangen 29, DK-2800 Lyngby, Denmark;
2) Per Knudsen, Nansensgade 29, DK-1366 Copenhagen K, Denmark;
3) Gregory J. McMahon, 5 Holly Grove, Dobcross, Oldham OL3 5JW, Royaume-Uni;
4) Paul Barker, L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, Grand-Duché de Luxembourg;
5) Jean-Marc Ueberecken, L-1468 Luxembourg, 14 rue Erasme, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

PARKWAY EUROPE HOLDINGS, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN05005. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018039.3/250/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

MENARINI INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A. - LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 66.819.

—

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 2 février 2004 au siège social

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale que:

- l'Assemblée a décidé d'accepter la démission de l'administrateur M. Guy Harles.
- L'Assemblée a décidé de donner décharge à l'administrateur: M. Guy Harles.

Pour l'exercice de son mandat jusqu'au 20 janvier 2004;

- l'Assemblée a décidé de nommer en qualité d'administrateur: M. Jean-David Van Maele, demeurant à Trèves (Allemagne).

Le mandat des administrateurs prend fin à l'Assemblée sur les comptes de la société au 31 décembre 2004.

- l'Assemblée a décidé de valider les autorisations de signature de virements bancaires suivantes:

Révocation de la signature de M. Harles,

Signature conjointe de M. d'Aubert et M. Van Maele jusqu'à EUR 5.000,-,

Signature conjointe de M. d'Aubert, M. Van Maele et M. Cresci au-delà de EUR 5.000,-.

Luxembourg, le 1er mars 2004.

Pour MENARINI INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A. - LUXEMBOURG
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00340. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019250.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

PROMOPLAN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 99.249.

—

STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Daniel Julien, administrateur de sociétés, demeurant à F-75006 Paris, 6, rue Seine.

2.- La société BER.COM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 38, avenue Vandendriessche, B-1150 Bruxelles, Belgique.

3.- La société STARLITE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 15, Avenue Emile Reuter.

Tous trois sont ici représentés par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations elle délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont déclaré constituer par les présentes une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre Ier.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1er. La société est une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée: PROMOPLAN EUROPE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou de la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation. Art. quatre.- La société est établie pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Titre II.- Capital social, actions

Art. 5. Le montant du capital souscrit est de EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros), représenté par 120.000 (cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur, sauf disposition contraire de la loi.

Les actions de la société peuvent être crées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 6. Le capital autorisé est fixé à EUR 15.000.000,- (quinze millions d'euros), qui sera représenté par 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, dès la constitution de la société et pendant une période renouvelable prenant fin cinq ans après la date de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations de l'acte constitutif, autorisé à augmenter, en une fois ou en tranches successives et en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration, y compris, entre autres, par l'émission d'actions contre conversion de bénéfices nets en capital et attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, l'article cinq sera considéré comme automatiquement adapté à la modification intervenue. Cette modification sera constatée et publiée conformément à la loi par le conseil qui prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires à cet effet.

Art. 7. La société peut racheter ses propres actions conformément aux conditions prévues par l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été amendé par la loi du 24 avril 1983.

Titre III.- Administration, Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, actionnaire ou non. Les sociétés peuvent faire partie du conseil. Il existe deux catégories d'administrateurs: A et B.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et la durée de leur mandat et qui pourra les révoquer à tout moment. Ils pourront être réélus.

Ils pourront être nommés pour plus de six années sauf renouvellement de leur mandat. Leur mandat cessera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année de l'expiration de leur mandat.

Art. 9. Le Conseil d'Administration désignera un président parmi ses membres. Il pourra élire un ou plusieurs Vice-Présidents. En cas d'empêchement du Président ou d'un Vice-Président, un administrateur est désigné par le Conseil pour le remplacer.

Art. 10. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale procèdera à la nomination définitive. Le mandat d'un administrateur ainsi nommé cessera à l'époque où aurait pris fin celui de l'administrateur qu'il remplace.

Art. 11. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du Président du Conseil, du Vice-Président ou de deux administrateurs.

Les réunions se tiennent au lieu, au jour et à l'heure indiqués dans les avis de convocation. Toutes les réunions du Conseil seront tenues conformément aux règles établies par le Conseil à sa seule discrétion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs empêchés peuvent émettre leur vote par écrit ou même par télégramme. Ils peuvent également donner pouvoir de les représenter aux délibérations et de voter en leur nom, un autre membre du conseil, sans qu'un administrateur puisse représenter plus d'un de ses collègues. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des votes émis.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des votes émis. En cas de partage de voix, celle du Président est prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Les décisions du Conseil sont constatées dans des procès-verbaux signés par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux sont signés par un administrateur et une personne à ce désignée par le Conseil.

Art. 13. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui intéressent l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts.

Le Conseil d'Administration peut notamment, sans que la présente énumération soit limitative, passer tous actes et tous contrats en vue de la réalisation de l'objet social de la société: faire tous apports, transferts et souscriptions, participer à toutes sociétés, associations, participations ou engagement financiers relatifs à ces opérations: recueillir toutes sommes dues à la société, en donner valable quittance, faire autoriser tous retraits et transferts de fonds, revenus, créances et titres appartenant à la société. Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, y compris par voie d'obligations, avec ou sans garantie: accorder toutes sûretés et compromis; créer et accepter toute hypothèque ou autre garantie, avec ou sans clause d'exécution forcée; renoncer à tout privilège, droit et hypothèque, actions résolutoires et droits réels, accorder mainlevée avec ou sans paiement de toute inscription de privilège et d'hypothèque ainsi que toute injonction de paiement, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements de quelque nature qu'ils soient; accorder mainlevée de toute inscription d'office le tout avec ou sans paiement.

Le conseil représente la société vis-à-vis des tiers, autorités et administrations, et fera toute procédure devant toute juridiction comme demandeur ou comme défendeur, obtiendra tous jugements, décisions et arrêts et les fera exécuter, transige et conclut tout compromis en toute matière dans l'intérêt de la société.

Art. 14. La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peuvent être déléguées à des administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés, nommés et révoqués par le conseil d'administration qui fixe leurs attributions. Lorsqu'une délégation de pouvoirs est faite au profit d'un membre du Conseil, une autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires est requise.

A l'égard des tiers, la société est engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Les tiers délégués du conseil n'engageront la société à l'égard des tiers que conformément aux mandats spéciaux et explicites leur conférés par le conseil d'administration.

Art. 15. Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Titre IV.- Assemblées Générales

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire se réunira de plein droit chaque année, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures, dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans les convocations. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

Art. 17. Les assemblées seront convoquées de la manière indiquée dans la loi luxembourgeoise. Les avis de convocation pour toute assemblée générale devront remplir les exigences imposées par la loi quant à leur contenu et leur publication. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire peut avoir lieu sans convocations préalables.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire même non actionnaire. La forme des pouvoirs doit être admise par le conseil d'administration.

Art. 18. L'assemblée générale dispose de l'affectation et de la distribution du bénéfice net; elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou pour ratifier les opérations de la société, donner décharge au conseil d'administration et au commissaire, procéder aux nominations ou aux renouvellements des mandats et pour approuver les bilans et comptes de pertes et profits qui lui sont soumis par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires réunies extraordinairement prendront leurs décisions à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Titre V.- Année sociale

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits de la société, conformément aux règles comptables prescrites par la loi luxembourgeoise.

Art. 20. L'assemblée générale entendra les rapports des administrateurs et des commissaires et discutera le bilan. Après approbation du bilan, l'assemblée générale des actionnaires adoptera par un vote spécial la décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires.

Art. 21. L'excédent tel qu'il résulte des comptes, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Du bénéfice net ainsi déterminé il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve légale aura atteint le dixième du capital souscrit. L'affectation du solde bénéficiaire sera déterminée annuellement par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration.

Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, la création ou le maintien de fonds de réserve, de provisions et un report à nouveau.

Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

Titre VI.- Généralités

Art. 22. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que les modifications qui lui ont été apportées ultérieurement, seront d'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription- Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Daniel Julien	12.000
2.- BER.COM INTERNATIONAL S.A.	51.000
3.- STARLITE PARTICIPATIONS S.A.	57.000
Total: cent cinquante mille actions	120.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à concurrence de 25%, de sorte que la somme de trois cent mille euros se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration - Evaluation des Frais

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 27 de la loi précitée concernant les sociétés et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Réunion en Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que, exceptionnellement et à titre transitoire, le premier exercice commencera le jour de la constitution de la société pour prendre fin le trente et un décembre 2004.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme administrateurs pour la durée de six ans:

Administrateurs de catégorie A:

1.- Monsieur Thierry Fleming, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, demeurant à L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2.- Monsieur Guy Hornick, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, demeurant à L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Administrateurs de catégorie B:

3.- Madame Dominique Missson, administrateur de sociétés, née à Beyrouth, le 28 août 1955, demeurant à B-1180 Bruxelles, Belgique, 247/2, Avenue Winston Churchil.

4.- Monsieur Jacques Berrebi, administrateur de sociétés, né à Kef (Tunisie), le 26 mai 1942, demeurant à B-1150 Bruxelles, Belgique, 38, Avenue Vandendriessche.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes pour la durée de six ans:

La société anonyme AUDIEX S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 15, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, vol. 142S, fol. 55, case 2. – Reçu 12.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2004. J. Elvinger.

(019612.3/211/214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

FINANCIERE MAC-JASH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 89.221.

—

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2003

L'Assemblée Générale décide de confirmer:

1. le transfert du siège social au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

2. d'acter la révocation de la société anonyme PARAGESTION S.A. sise 39, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg de son poste d'administrateur-délégué;

3. d'acter la révocation de la société anonyme EURODOM S.A. sise 39, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg de son poste d'administrateur;

4. d'acter la révocation de Monsieur Serge Atlan, demeurant 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg de son poste d'administrateur;

5. de nommer Mademoiselle Stock Laurence, employée, B-6650 Bastogne rue d'Assenois en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Serge Atlan à dater de ce jour;

6. de nommer Madame Wurth Joëlle, comptable, L-8521 Beckerich 27 Huewelerstrooss en qualité d'administrateur en remplacement de la société anonyme EURODOM S.A.;

7. de nommer la société SYSNETCOM S.A. sise rue Grand Duc Jean à L-Howald représentée par son administrateur-délégué Monsieur Julien Deventer, en qualité d'administrateur en remplacement de la société anonyme PARAGESTION S.A.;

8. de révoquer la FIDUCIAIRE MONTEREY INTERNATIONAL S.A., sise 39, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg de son poste de commissaire aux comptes;

9. de nommer la FIDUCIAIRE BEFAC, S.à r.l., sise 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes et ce dès le premier exercice fiscal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019196.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

SCOOTER HOLDING PARTNERS 2, Société à responsabilité limitée.

Registered officel: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 99.251.

—

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-eighth of October.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY S.C.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number R.C.S. Luxembourg B 54.840, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

here represented by Mr François Deprez, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on October 28, 2003.

2) BANCA INTESA S.p.A., a company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at 6, Piazza della Scala, 20121 Milan, Italy,

here represented by Mr François Deprez, previously named, by virtue of a proxy, given in Milano on October 27, 2003.

3) ABU DHABI INVESTMENT AUTHORITY, a governmental institution organized under the laws of the Emirate of Abu Dhabi with registered office at P.O. Box 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates,

here represented by Mr François Deprez, previously named, by virtue of a proxy, given in Abu Dhabi, on October 27, 2003.

4) DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number R.C.S. Luxembourg B 51.795, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

here represented by Mr François Deprez, previously named, by virtue of a proxy, given on October 28, 2003.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for a term of eighty (80) years.

Art. 4. The Company will assume the name of SCOOTER HOLDING PARTNERS 2.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg). The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by decision of the manager.

In the event that the manager determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at fifty-five thousand euro (EUR 55,000) represented by two thousand two hundred (2,200) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. Any inter vivos transfer to a partner or a non partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital.

In addition to the above-mentioned prior approval and in the event that a partner other than DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A. wishes to transfer any shares other than to Qualified Affiliates (as defined below) or to persons approved in writing by DEP IV PH HOLDING 2, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, such partner shall respect the pre-emption rights of the DEP IV PH HOLDING 2, S.à r.l. and/or its Qualified Affiliates and all the other partners other than DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A. as set out in any shareholders' agreement between the initial partners, as such agreement may be amended or replaced from time to time (the «Shareholders' Agreement»). The Company will only recognize a transferee of shares in the Company as the owner of such shares and such transferee may only exercise the rights attached to such shares if such transfer is in compliance with the above-mentioned prior approval and the Shareholders' Agreement and if the transferee has expressly agreed to be bound by the Shareholders' Agreement.

«Qualified Affiliate» means an affiliate of any person (a) that has agreed in writing: (i) to be bound (by becoming a party to the Shareholders' Agreement), in respect of all interests in the Company it owns by the provisions applicable to such person in the Shareholders' Agreement and any other agreement or instrument executed and delivered in connection therewith by such person and (ii) prior to ceasing to be such an affiliate, to transfer its ownership in all securities issued by the Company and rights and obligations thereunder to such person; and (b) as to which such person has agreed in writing to be liable as a primary obligor for the obligations of such Qualified Affiliate thereunder and any other agreement or instrument executed and delivered by such Qualified Affiliate pursuant thereto.

Provided that the following persons comply with the provisions of clause (a) of this definition, each of Morgan Grenfell Development Syndication Limited, the English limited partnerships known as DEP IV and of DEP IV PH HOLDING 2, S.à r.l shall be deemed to be «Qualified Affiliates» of each other.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one manager.

DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number R.C.S. Luxembourg B 51.795, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, is appointed as such manager of the Company for an indefinite period of time.

In dealing with third parties, the manager has the widest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the manager. The manager may only be removed from its capacity as manager of the Company either (i) for legitimate cause with the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least, or (ii) without legitimate cause with the unanimous consent of all the partners.

Art. 13. The dissolution or resignation of the manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager does not assume, by reason of its position, any personal liability in relation to commitments regularly made by it in the name of the Company. The manager is an authorised agent only and is therefore merely responsible for the execution of its mandate.

Art. 15. The manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the Sole Partner - Collective Decisions of the Partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save in circumstances where a higher majority is required herein, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 19. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used by the partners subject to and in accordance with the Shareholders' Agreement.

Art. 22. The Company may repurchase its shares for a price to be approved by all the partners of the Company in accordance with the Shareholders' Agreement (such shares being hereinafter referred to as «Treasury Stock»). In the event and as long as the Company is to hold any Treasury Stock, the Company shall not be entitled to receive dividends or to vote in relation to those shares.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. Any decision by the general meeting of partners to dissolve the Company requires approval by the majority of partners representing eighty percent (80%) of the share capital. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and who are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners subject to and in accordance with the Shareholders' Agreement.

G. Final Clause - Applicable Law

Art. 24. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws, including the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, and to the Shareholders' Agreement. Where any matter contained in these articles conflicts with the provisions of the Shareholders' Agreement, the Shareholders' Agreement shall prevail inter partes and to the extent permitted by Luxembourg law.

Subscription and Payment

1) eight hundred and sixty-nine (869) shares have been subscribed by DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY S.C.A., prenamed.

2) five hundred and fourteen (514) shares have been subscribed by BANCA INTESA S.p.A., prenamed.

3) eight hundred and sixteen (816) shares have been subscribed by ABU DHABI INVESTMENT AUTHORITY, prenamed.

4) one (1) share has been subscribed by DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifty-five thousand euro (EUR 55,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional Disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2003.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred euro.

Resolution

Immediately after the incorporation of the Company, the partners, representing the entire subscribed share capital, have passed the resolution that the registered office of the Company shall be at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille trois, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY S.C.A., une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, enregistrée sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 54.840 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur François Deprez, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2003.

2) BANCA INTESA S.p.A., une société constituée et régie selon les lois d'Italie, ayant son siège social au 6, Piazza della Scala, 20121 Milan, Italie,

ici représentée par Monsieur François Deprez, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan le 27 octobre 2003.

3) ABU DHABI INVESTMENT AUTHORITY, une institution gouvernementale régie par les lois de l'Emirat d'Abu Dhabi, ayant son siège social au P.O. Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis,

ici représentée par Monsieur François Deprez, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Abu Dhabi, le 27 octobre 2003.

4) DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, enregistrée sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 51.795 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur François Deprez, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2003.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée de quatre-vingts (80) ans.

Art. 4. La Société prend la dénomination de SCOOTER HOLDING PARTNERS 2.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré au sein de cette même commune en vertu d'une décision du gérant.

Des agences ou des succursales peuvent être établies au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays en vertu d'une décision du gérant.

Si le gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont sur le point de se produire et que ceux-ci peuvent influer sur les activités normales de la Société à son siège social ou sur la facilité des communications entre ledit siège et des personnes se trouvant à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger et ce jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires sont sans effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, demeure une société luxembourgeoise.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-) représentée par deux mille deux cents (2.200) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Outre l'agrément préalable susmentionné, lorsqu'un associé autre que DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A. souhaite céder des parts sociales autrement qu'à des Qualified Affiliates (tels que définis ci-dessous) ou qu'à des personnes approuvées par écrit par DEP IV PH HOLDING 2, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ledit associé devra respecter les droits de préemption de DEP IV PH HOLDING 2, S.à r.l. et/ou de ses «Qualified Affiliates» et de tous les autres associés autres que DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A. comme stipulé dans tout pacte d'actionnaires conclu entre les associés initiaux, y incluses toutes modifications ultérieures (le «Pacte d'Actionnaires»). La Société ne reconnaîtra un cessionnaire de parts sociales dans la Société comme propriétaire de ces parts et ce cessionnaire ne pourra exercer les droits attachés auxdites parts sociales que si le transfert est conforme à l'agrément préalable susmentionné ainsi qu'au Pacte d'Actionnaires et pour autant que le cessionnaire ait expressément accepté d'être lié par le Pacte d'Actionnaires.

On entend par «Qualified Affiliate» une entité de toute personne (a) qui a accepté par écrit: (i) d'être liée (en devenant partie au Pacte d'Actionnaires), à l'égard de toutes participations qu'elle détient dans la Société, par les dispositions qui sont relatives à cette personne dans le Pacte d'Actionnaires et dans tout autre accord ou acte/instrument signé par cette personne en rapport avec ce Pacte d'Actionnaire et (ii) avant de cesser d'être une telle entité, de céder ses participations dans la Société à cette personne, y inclus tous droits et obligations y liés; et (b) à l'égard de qui la personne en question a accepté par écrit d'être tenue comme garante des obligations du «Qualified Affiliate» résultant du Pacte d'Actionnaire et de tout autre accord ou acte/instrument signé par ledit «Qualified Affiliate» en rapport avec le Pacte d'Actionnaires.

Pour autant que les personnes suivantes se conforment aux dispositions de la clause (a) de la présente définition, tant Morgan Grenfell Development Syndication Limited que les «limited partnerships» anglais connus sous les noms de DEP IV et que DEP IV PH HOLDING 2, S.à r.l. seront considérés comme étant des «Qualified Affiliates» les uns par rapport aux autres.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer de scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un gérant.

DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, enregistrée sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 51.795 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant. Le gérant ne peut être révoqué que (i) s'il existe un motif légitime, avec l'accord d'une majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social ou (ii) s'il n'existe pas de motif légitime, avec l'accord unanime de tous les associés.

Art. 13. La dissolution du gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Le gérant peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'Associé Unique - Décisions Collectives des Associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Les associés peuvent disposer du solde dans les limites fixées par le Pacte d'Actionnaires et conformément à celui-ci.

Art. 22. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour un prix qui sera approuvé par tous les associés de la Société conformément au Pacte d'Actionnaires (de telles parts sont ci-après qualifiées de Treasury Stock. Lorsque et

tant que la Société détient un tel Treasury Stock, elle ne peut recevoir les dividendes ni faire usage des droit de vote afférents à ces parts.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. Toute décision de l'assemblée générale des associés de dissoudre la Société requiert l'agrément d'une majorité des associés représentant quatre-vingts pourcent (80%) du capital social. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés conformément au Pacte d'Actionnaires.

G. Clause Finale - Droit Applicable

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux lois en vigueur et notamment à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'au Pacte d'Actionnaires. En cas de conflit entre les statuts et le Pacte d'Actionnaires, le Pacte d'Actionnaires prévaudra inter partes et dans la mesure permise par la loi luxembourgeoise.

Souscription et libération

1) huit cent soixante-neuf (869) parts ont été souscrites par DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY S.C.A., susnommée.

2) cinq cent quatorze (514) parts ont été souscrites par BANCA INTESA S.p.A., susnommée.

3) huit cent seize (816) parts ont été souscrites par Abu Dhabi Investment Authority, susnommée.

4) une (1) part a été souscrite par DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., susnommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à deux mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris la résolution suivante:

le siège social de la Société est établi au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Deprez, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2003, vol. 881, fol. 5, case 7. – Reçu 550 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 novembre 2004. J.J. Wagner.

(019627.3/239/348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

EXPERTA LUXEMBOURG, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 29.597.

Par décision du conseil d'administration du 17 février 2004, le mandat du réviseur indépendant PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été renouvelé pour l'exercice comptable 2004.

Aux fins d'engager valablement la société, et par application de l'article 12 des statuts, le conseil d'administration a décidé de mettre à jour la liste des pouvoirs de signatures.

Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019079.3/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

CARCONTACT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-8707 Useldange, 15, rue de Schandel.
R. C. Diekirch B 96.490.

—

L'an deux mille quatre, le vingt-trois janvier.
Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:
Monsieur Patrick Weber, vendeur, époux de Madame Isabelle FRANCK, demeurant à L-8707 Useldange, 15, rue de Schandel,
qui est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée CARCONTACT, S.à r.l. avec siège social à L-8707 Useldange, 15, rue de Schandel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Diekirch sous le numéro B 96490,
constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 octobre 2003, acte publié au Mémorial C numéro 1233 du 21 novembre 2003,
Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués.

Première résolution

L'associé décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:
La société a pour objet:
- l'achat et la vente de voitures neuves et d'occasion ainsi que d'accessoires pour voitures,
- la location de matériel roulant sans chauffeur.
La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Deuxième résolution

Suite à cette résolution, l'associé décide d'adapter les statuts de la société et de modifier l' article 3 des statuts pour leurs donner la teneur suivante:
«**Art. 3.** La société a pour objet:
- l'achat et la vente de voitures neuves et d'occasion ainsi que d'accessoires pour voitures,
- la location de matériel roulant sans chauffeur.
La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.»
Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.
Signé: P. Weber, L. Grethen.
Enregistré à Redange, le 6 février 2004, vol. 404, fol. 34, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 26 février 2004. L. Grethen.
(900859.3/240/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2004.

CARCONTACT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-8707 Useldange, 15, rue de Schandel.
R. C. Diekirch B 96.490.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Grethen
Notaire
(900860.3/240/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2004.

PARINCO, Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 16.295.

—

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004. Signature.
(019411.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

MY TRAVEL LICENSING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 83.824.

—

Board of Managers

It results from a resolution of the sole member of the company dated 16 January, 2004, that Mr Henrik Specht is being replaced by Mr Per Knudsen, as manager of the company with effect as of 1 January, 2004. Discharge for the exercise of his mandate has been granted to Mr Henrik Specht.

The sole member decides to appoint Mr Per Knudsen, with professional address at Nansensgade 19, DK-1366 Copenhagen K, Denmark, as new manager of the company for an indefinite period, with effect as of 1 January 2004.

Following such resolution, the board of managers consists as of now of:

1) Svend Erik Nielsen, Gadevangen 29, DK-2800 Lyngby, Denmark;
2) Per Knudsen, Nansensgade 19, DK-1366 Copenhagen K, Denmark;
3) Gregory J. McMahon, 5 Holly Grove, Dobcross, Oldham OL3 5JW, United Kingdom;
4) Paul Barker, L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, Grand Duchy of Luxembourg;
5) Jean-Marc Ueberecken, L-1468 Luxembourg, 14 rue Erasme, Grand Duchy of Luxembourg.

Suit la traduction en français:

Conseil de gérance

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 16 janvier 2004, que M. Henrik Specht, est remplacé par M. Per Knudsen, en tant que gérant de la société avec effet à partir du 1er janvier 2004. La décharge pour l'exercice de son mandat a été accordé à M. Henrik Specht.

L'associé unique décide de nommer M. Per Knudsen, avec adresse professionnelle à Nansensgade 19, DK-1366 Copenhagen K. Danemark, en tant que nouveau gérant de la société pour une période indéfinie, avec effet à partir du 1er janvier 2004.

Il en résulte que la composition actuelle du conseil de gérance est la suivante:

1) Svend Erik Nielsen, Gadevangen 29, DK-2800 Lyngby, Denmark;
2) Per Knudsen, Nansensgade 29, DK-1366 Copenhagen K, Denmark;
3) Gregory J. Mahon, 5 Holly Grove, Dobcross, Oldham OL3 5JW, Royaume-Uni;
4) Paul Barker, L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, Grand-Duché de Luxembourg;
5) Jean-Marc Ueberecken, L-1468 Luxembourg, 14 rue Erasme, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

MY TRAVEL LICENSING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN05004. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018040.3/250/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

CAFE BEIM SILO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Beringen-Mersch, 42, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 58.694.

—

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2004

La société a été constituée par-devant Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch. L'acte de constitution porte le n° 266 du 26 mars 1997.

En date du 25 février 2004, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société unipersonnelle CAFE BEIM SILO au siège statutaire de celle-ci, à Beringen/Mersch, 42, rue de la Gare.

L'assemblée, constituée de l'associé unique, Romain Bruzzese, restaurateur, demeurant à L-7590 Beringen/Mersch, 42, rue de la Gare, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de nommer gérant technique Madame Aline Lafay, employée privée, née le 26 novembre 1967 à Saint-Just-La-Pendue (France), demeurant à L-7663 Medernach, 7, rue Knepgen.

La gérante technique Lafay est chargée d'assurer la gestion courante de la succursale que la société prédésignée entend ouvrir au centre commercial TOPAZE à L-7525 Mersch, route de Colmar-Berg.

La présente résolution prend effet au jour de son dépôt au registre de commerce et des sociétés

Fait à Beringen/Mersch, le 25 février 2004.

R. Bruzzese

Associé unique

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019272.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

MOLINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 7-9, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 7.895.

Constituée par-devant Maître Paul Manternach, notaire alors de résidence à Capellen, en date du 15 mars 1961, acte publié au Mémorial C n° 28 du 15 avril 1961, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 octobre 1965, acte publié au Mémorial C n° 127 du 3 novembre 1965, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 janvier 1968, acte publié au Mémorial C n° 18 du 10 février 1968, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 mars 1968, acte publié au Mémorial C n° 57 du 24 avril 1968, modifiée par-devant Maître Jacqueline-Catherine Hansen-Peffer, notaire de résidence à Capellen, en date du 6 novembre 1974, acte publié au Mémorial C n° 5 du 13 janvier 1975, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 mai 1988, acte publié au Mémorial C n° 210 du 4 août 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 octobre 1990, acte publié au Mémorial C n° 160 du 3 avril 1991, modifiée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 18 août 1997, acte publié au Mémorial C n° 672 du 1er décembre 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 302 du 2 mai 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 avril 1999, acte publié au Mémorial C n° 536 du 14 juillet 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 228 du 24 mars 2000.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

Pour MOLINVEST S.A.
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

(019040.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

NEW MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.612.

—

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 2 février 2004 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

TOWERBEND LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 30 décembre 2003 en remplacement de QUEEN'S HOLDINGS LLC, démissionnaire.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour NEW MANAGEMENT COMPANY S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04056. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019088.3/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

NICKABB INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 48.000,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 85.037.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 février 2004 que la démission de Monsieur Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et que décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Mademoiselle Stéphanie Colson, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg est élue nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 3 février 2004.

Pour extrait conforme
B. Zech

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019099.3/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

COLEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 82.157.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO0008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 mars 2004. Signature.

(019157.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

COLEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 82.157.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO0007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 mars 2004. Signature.

(019155.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

GEMS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.821.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(019060.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

GEMS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.821.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(019058.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

GEMS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.821.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(019056.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

GEMS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.821.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(019055.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

REBRIFI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 30.188.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004. Signature.

(019247.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

REBRIFI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 30.188.

—

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2003

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Philippe Harrewijn, qui désigne comme secrétaire Madame Régine Harrewijn et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Brigitte Harrewijn.

Le président constate que la présente Assemblée Générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuerger Journal. Il constate ensuite que l'Assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 9.093 actions constituant l'intégralité du capital social ... actions sont représentées et que l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'Assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 2002 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.

2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 3.765.273,46 EUR sont approuvés. L'Assemblée décide de reporter la perte de l'exercice, s'élevant à 343.722,08 EUR, auquel s'ajoute le montant des résultats reportés des exercices précédents s'élevant à 1.680.869,32 EUR de la manière suivante:

- 86.383,51 EUR à la distribution d'un dividende, soit un montant de 9,50 EUR brut par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 2 mai 2003 par présentation du coupon n° 12.

- Report à nouveau du solde de . . . . . 1.250.763,73 EUR

3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.

4) Sont réélus administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale de 2009:

- Monsieur Philippe Harrewijn.
- Madame Brigitte Harrewijn.
- Madame Régine Harrewijn.

Est réélue commissaire pour la même période:

- BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.30 heures.

P. Harrewijn / B. Harrewijn / R. Harrewijn

Le président / Le scrutateur / La secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019249.3/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

SLASH X HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: 12.500,- EUR.
Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.
R. C. Luxembourg B 87.086.

—

EXTRAIT

En date du 23 février 2004, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

- Melle Stéphanie Colson, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, a été nommée nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 23 février 2004. B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019102.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ATLANTIQUE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Capital social: 500.000,- EUR.
Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 89.312.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 23 février 2004 que:

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante:

L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

L'Assemblée accepte avec décharge pleine et entière les démissions aux postes d'administrateurs de la société de:

- ALPHA TRUST LTD,
- ENTERPRISE BELLE VUE LTD,
- Monsieur Dossongui Kone (démission en tant qu'administrateur et administrateur-délégué).

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n° 66.684.
- Monsieur Paul Agnès, né le 25 août 1941 à Ettelbrück, demeurant 7, Grand-Rue L-1661 Luxembourg.
- Monsieur François Siaka, né le 10 janvier 1967 à Dabakala (République de la Côte d'Ivoire), demeurant à Abidjan 01 (Côte d'Ivoire), BP 522.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en l'année 2009.

L'Assemblée accepte avec décharge pleine et entière la démission au poste de commissaire de la société:

- ALPHA EXPERT S.A.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire démissionnaire:

VERICOM S.A., 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n° 51.203.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en l'année 2009.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(019111.3/1185/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ATLANTIQUE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Capital social: 500.000,- EUR.
Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 89.312.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration en date du 23 février 2004 que:

Monsieur François Siaka, né le 10 janvier 1967 à Dabakala (République de Côte d'Ivoire), demeurant à Abidjan 01 (Côte d'Ivoire), BP 522,

a été nommé au poste d'administrateur-délégué de la société pour un terme de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2009.

L'administrateur-délégué ainsi nommé, à tout pouvoir d'engager la société par sa seule signature conformément à l'article 9 des statuts de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2004.

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019112.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

IMMOLIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, avenue du Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 93.411.

—

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 3 décembre 2003

L'assemblée générale des actionnaires de la société IMMOLIFE S.A. (la «Société») décide à l'unanimité de:

1. Révoquer avec effet immédiat Monsieur Claude Schroeder de sa fonction d'administrateur de la Société, et de lui donner décharge pour sa gestion passée.

2. Accepter la démission avec effet immédiat de Madame Colette Guillaume de sa fonction d'administrateur-délégué de la Société, et de lui donner décharge pour sa gestion passée.

3. Nommer avec effet immédiat Monsieur Maamar Korbaa, indépendant, demeurant à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la Société, et ce pour une durée de 6 années.

4. Nommer avec effet immédiat Monsieur Willy Lafaysse, employé privé, demeurant à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la Société, et ce pour une durée de 6 années.

5. Autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion technique journalière de la Société pour l'activité d'agent immobilier à Maamar Korbaa, précité, avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature jusqu'à la somme de 1.500,- EUR et ce jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur.

6. Autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la société à Willy Lafaysse, précité, et ce jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Pour copie conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019190.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

IMMOLIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, avenue du Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 93.411.

—

Extrait de la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 2003

Le Conseil d'Administration de la société IMMOLIFE S.A. (la «Société») décide à l'unanimité de:

- nommer avec effet immédiat Monsieur Maamar Korbaa, indépendant, demeurant à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur-délégué à la gestion technique de la Société pour l'activité d'agent immobilier, et jusqu'au terme de son mandat d'administrateur;

- nommer avec effet immédiat Monsieur Willy Lafaysse, employé privé, demeurant à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur-délégué à la gestion administrative de la Société, et jusqu'au terme de son mandat d'administrateur;

- la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de Monsieur Maamar Korbaa jusqu'à concurrence de la somme de 1.500,- EUR et par la signature conjointe de deux administrateurs pour tout montant supérieur.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Pour copie conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03532. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019192.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

GLOBAL GARDEN PRODUCTS C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: 18.803.900,- EUR.
Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.
R. C. Luxembourg B 96.507.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 13 février 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Patrice Gallasin, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, et Mlle Stéphanie Colson, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, ont été nommés nouveaux gérants.

Luxembourg, le 16 février 2004. S. Colson.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019104.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

VALDIVIA FINANCIAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.982.

—

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 2 février 2004 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

TOWERBEND LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 30 décembre 2003 en remplacement de QUEEN'S HOLDINGS LLC, démissionnaire.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour VALDIVIA FINANCIAL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019167.3/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

THE INVESTOR'S HOUSE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 48.989.

—

Le rapport annuel au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
THE INVESTOR'S HOUSE S.A.
Signature

(019177.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

THE INVESTOR'S HOUSE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 48.989.

—

Changement de fonction de Monsieur Jacques Mahaux

Le Conseil nomme Monsieur Jacques Mahaux, Président du Conseil d'administration à compter du 16 février 2004.

Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour le Conseil d'Administration
Signature
Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019179.3/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

MENUISERIE MERSCH FRERES S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: Brachtenbach.

R. C. Luxembourg B 94.358.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Ont comparu:

1) Monsieur Pierre Mersch, maître menuisier, demeurant à Brachtenbach, Maison 2;

2) Monsieur Arsène Mersch, maître menuisier, demeurant à Brachtenbach, Maison 27.

Ces comparants ont exposé et ont acté ce qui suit:

I.- Monsieur Pierre Mersch était avec Monsieur Arsène Mersch les seuls associés de la société en nom collectif MENUISERIE MERSCH FRERES S.e.n.c., avec siège social à Brachtenbach, constituée suivant acte sous seing privé daté du 23 décembre 1983, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

II.- Le capital social est de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix Euros (49.578,70 EUR) qui appartenait aux associés dans les proportions suivantes:

1) Monsieur Pierre Mersch, préqualifié, vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq euros . . . . . 24.789,35 EUR

2) Monsieur Arsène Mersch, préqualifié, vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt neuf virgule trente-cinq euros . . . . . 24.789,35 EUR

Total: quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix euros. . . . . 49.578,70 EUR

III.- La société n'ayant plus d'activité depuis le 1er avril 2000, les associés décident par les présentes de dissoudre la Société avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais de présentes.

IV.- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge est donnée à Monsieur Pierre Mersch, préqualifié, et à Monsieur Arsène Mersch, préqualifié, pour la gestion des affaires de la Société.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-9641 Brachtenbach, Maison 2A, au domicile d'un des associés.

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes, à Brachtenbach.

P. Mersch / A. Mersch.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04910. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019136.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

IMMOBILIERE LEAMOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 37.576.

Constituée suivant acte reçu par Me Emile Schlesser, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 29 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 33 du 29 janvier 1992.

Statuts modifiés sous seing privé en date du 22 octobre 2001, publiés au Mémorial, Recueil C n° 786 du 24 mai 2002.

—

Il résulte d'une lettre adressée à la société IMMOBILIERE LEAMOND S.A. en date du 26 janvier 2004 que Monsieur Claude Faber, réviseur d'entreprises, domicilié professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 janvier 2004 que:

- Monsieur Cyril Szlachetka, diplômé en études comptables et financières, domicilié professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Claude Faber. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour la société IMMOBILIERE LEAMOND S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019280.3/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

KELLERHOFF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 83.994.

—

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 3 décembre 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mercredi 2 avril 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Le Conseil d'Administration

M. La Rocca / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019186.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

TELESMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 22.323.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 7 mai 2002

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social de la société de LUF 4.000.000,- est converti en EUR 99.157,41.
- Dans le cadre autorisé de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, le capital est augmenté à EUR 100.000,- par incorporation d'un montant de EUR 842,59 (maximum 4% du capital) sur les résultats reportés (réserves disponibles).
- L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019215.3/504/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

TAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2443 Senningerberg, 1, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 77.043.

—

Par la présente, Jean-Claude Grethen, né le 26 janvier 1970 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, démissionne avec effet immédiat de son poste comme gérant technique dans la société TAL SERVICES, S.à r.l. sis à 1, rue des Romains L-2443 Senningerberg pour des raisons de santé.

Senningerberg, le 1er mars 2004. J.-C. Grethen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00627. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019563.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

SAFIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 64.711.

—

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 15 septembre 2003 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 9 juin 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, l'Administrateur et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée prend acte de et accepte la demande de Monsieur Alfonso Belardi de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / M. La Rocca

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019224.3/043/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

FLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 29.761.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(019234.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

FLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 29.761.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(019236.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

SOCIETE FINANCIERE DE L'ERIDAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 40.839.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 9 juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 519 du 11 novembre 1992.

Statuts modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil C n° 115 du 4 avril 1997.

—

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 février 2004 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une durée de six ans:

- Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.
- Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.
- Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.

Monsieur Claude Faber est de nouveau nommé président du conseil d'administration.

L'assemblée décide également de renouveler, pour la même durée, le mandat du commissaire aux comptes, à savoir Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2003.

Pour la SOCIETE FINANCIERE DE L'ERIDAN S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019274.3/622/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

DARTIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 58.383.

—

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 novembre 2002

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Dochen, qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin.

Le président constate que la présente Assemblée Générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et Lëtzebuerger Journal. Il constate ensuite que l'Assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 100 actions constituant l'intégralité du capital social 5 actions sont représentées et que l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'Assemblée examine les comptes annuels au 30 septembre 2002 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.

2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 886.581,67 EUR sont approuvés. L'Assemblée décide de reporter le solde déficitaire de l'exercice s'élevant à 517.491,11 EUR, auquel s'ajoute le report bénéficiaire de l'exercice antérieur s'élevant à 119.232,48 EUR de la manière suivante:

- Report à nouveau du solde de . . . . . - 398.258,63 EUR

3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et du commissaire.

4) Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Dominique Ransquin.
- Monsieur Pierre Dochen.
- FIDELIN S.A.H.

Est élu commissaire aux comptes: BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de la prochaine Assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.30 heures.

P. Dochen / D. Ransquin / O. Claren
Le président / Le scrutateur / La secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02059. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019253.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

FIR D'KANNER A LATÄINAMERIKA, PRO NIÑOS POBRES, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4901 Bascharage, 12, boulevard J.F. Kennedy.

—

En date du 19 février 2004,

se sont réunis les membres du Conseil d'Administration de PRO NIÑOS POBRES sur convocation pour l'assemblée générale extraordinaire, ayant pour objet:

1. Modification de l'article 13 des statuts sociaux pour lui donner le libellé suivant:

En cas de dissolution de l'association pour une raison quelconque, le liquidateur décidera de l'affectation du patrimoine qui sera versé à une A.s.b.l ayant une activité similaire.

2. Dissolution de l'association avec liquidation subséquente et nomination de deux liquidateurs, l'un pour la Colombie, l'autre pour les autres activités, respectivement patrimoines.

Tous les associés étant réunis et se déclarant dûment exhaustivement convoqués ont en connaissance des causes de l'ordre du jour décidé ce qui suit:

1. Modification de l'article 13 pour lui donner le libellé suivant:

En cas de dissolution de l'association pour une raison quelconque, le liquidateur décidera de l'affectation du patrimoine qui sera versé à une A.s.b.l. ayant une activité similaire.

Décision votée à l'unanimité.

2. Dissolution de l'association avec liquidation subséquente.

Sont nommés liquidateurs pour la Colombie Luc Schneekloth, demeurant à Bogota et Henri Hirtzig, demeurant à Bascharage pour les autres activités, respectivement patrimoines.

Les liquidateurs ont les pouvoirs prévus par la loi.

Décision votée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le présent procès-verbal a été clos et signé par tous les membres.

- Hirtzig Henri, Président, 37, rue Pierre Schütz, L-4646 Bascharage.
- Williere Marc, Vice-Président, 2, rue Dicks-Lentz, L-5952 Bascharage.
- Schloesser Renée, Secrétaire Générale, 9, rue Dr. Welter, L-3595 Dudelange.
- Bisenius Armand, Secrétaire Général Adjoint, 69, rue des Aulnes, L-3801 Schifflange.
- Goergen Roger, Trésorier, 189, route d'Esch, L-4451 Belvaux.
- Gebhard Gérard, Membre, 56, rue des Eglantiers, L-8827 Mamer.
- Schoux Marcel, Membre, 42, rue Metzkimmert, L-4628 Differdange.
- Tock-Wagner Jeanny, Membre, 5, rue de la Source, L-5332 Moutfort.

Fait à Bascharage, le 19 février 2004. Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05462. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019271.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

MENARINI INTERNATIONAL PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 71.334.

—

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 2 février 2004 au siège social

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale que:

- L'Assemblée a décidé d'accepter la démission des administrateurs M. Paul Mousel et M. Guy Harles.
- L'Assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

M. Paul Mousel,

M. Guy Harles.

Pour l'exercice de son mandat jusqu'au 20 janvier 2004;

- l'Assemblée a décidé de nommer en qualité d'administrateurs les personnes suivantes:

M. Giovanni d'Aubert, demeurant à Luxembourg,

M. Jean-David Van Maele, demeurant à Trèves (Allemagne).

Le mandat des administrateurs prend fin à l'Assemblée sur les comptes de la société au 31 décembre 2004.

- l'Assemblée a décidé de valider les autorisations de signature de virements bancaires suivantes:

Révocation des signatures de M. Mousel et de M. Harles,

Signature conjointe de M. d'Aubert et M. Van Maele jusqu'à EUR 5.000,-,

Signature conjointe de M. d'Aubert, M. Van Maele et M. Alberto Giovanni Aleotti au-delà de EUR 5.000,-.

Luxembourg, le 1er mars 2004.

Pour MENARINI INTERNATIONAL PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00338. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019244.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

BROMLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 21.630.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 15 mai 2002

- Le capital social de la société de LUF 12.500.000,- est converti en EUR 309.866,91.
- L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à trois cent neuf mille huit cent soixante-six euros quatre-vingt-onze cents (EUR 309.866,91) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, réf. LSO-AN02746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019218.3/504/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

VIEWPOINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 65.980.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 15 juin 2001

1. La valeur nominale des actions est supprimée.
2. Le capital social de la société de LUF 2.000.000,- est converti en EUR 49.578,70.
3. L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à EUR 49.578,70 représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

4. Néant

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019220.3/504/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

BRAKE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.171.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004. Signature.

(019583.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

BRAKE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.171.

—

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 octobre 2003

Troisième résolution

L'Assemblée constate à la lecture des comptes annuels de la société que les pertes de la société atteignent 75% du capital social.

L'Assemblée a pris note de ce que les pertes de la société excèdent 75% du capital social. Elle décide qu'étant donné le faible niveau d'activité de la société, il sera prochainement procédé à sa liquidation.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00414. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019582.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

IKARUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 11.511.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 janvier 2004 que:

- le siège social de la société est transféré du 68, rue Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04943. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019255.3/317/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

PORTFOLIO MULTI-MANAGER FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 46.872.

—

Résolution circulaire du Conseil d'Administration

Les soussignés, étant les administrateurs de PORTFOLIO MULTI-MANAGER FUND SICAV (la «Société»), ont pris les résolutions suivantes:

1. d'accepter la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Alain Van Den Bogaert à compter du 1er janvier 2004 et le remercie vivement pour les services rendus;

2. d'appeler en remplacement Monsieur Philippe Havaux dont l'adresse professionnelle est la suivante: 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg pour achever ce mandat à compter du 1er janvier 2004. Monsieur Philippe Havaux n'a pas le pouvoir de représenter seul la société.

La prochaine assemblée générale des actionnaires sera appelée à ratifier cette démission, cette nomination et à donner décharge aux deux administrateurs pour l'exercice de leur mandat.

E. Verlodt / C. Henriksen / P. Havaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019251.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

INTURM SOCIETE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 48.293.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 8 août 2003

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Pedro Mendes, né le 23 septembre 1938 à Genève (Suisse), Economiste, avec adresse professionnelle au 4 rue de la Rôtisserie, CH-1204 Genève;

- Madame Margrith Giovanoli, née le 2 octobre 1954 à Soglio (Suisse), Avocate, avec adresse professionnelle au 4 rue de la Rôtisserie, CH-1204 Genève;

- Monsieur Ferrucio Cometto, né le 24 mars 1961 à Riva Presso Chieri (Italie), demeurant à 8/6 Via Valle Balbania, I-Pino Torinese, président du conseil d'administration.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société MAZARS en lieu et place de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Luxembourg, le 18 février 2004.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)
Commissaires aux comptes
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019310.3/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

MALLORY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.896.

—

Il résulte d'une lettre adressée par nos soins en date du 19 février 2004 à la société MALLORY S.A, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 58.896, que le siège social de ladite société a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 février 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019260.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

MALLORY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.896.

—

Il résulte d'une lettre adressée en date du 19 février 2004 par la société INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) à la société MALLORY S.A, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 58.896, que INTERCONSULT a démissionné de sa fonction de Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 février 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019261.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

MALLORY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.896.

—

Il résulte de trois lettres adressées par Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro et Jean-Marc Debaty, en date du 19 février 2004 à la société MALLORY S.A, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 58.896, qu'ils démissionnent chacun de leur fonction d'administrateur de ladite société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 février 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05087. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019262.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

CELLULAR MAGIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.773.

—

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 19 février 2004 que les administrateurs ont décidé à l'unanimité de co-opter avec effet immédiat au 19 février 2004 Monsieur Daniel Blankleder, avocat, né à Montevideo, Uruguay, le 28 septembre 1957, demeurant professionnellement à 7, Haomanim St. 67897 Tel Aviv, Israel, en remplacement de l'administrateur démissionnaire TMF CORPORATE SERVICES S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 84.993, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en l'an 2004. Cette cooptation sera soumise aux actionnaires pour approbation et ratification lors de la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A.

Un administrateur

H. Neuman / S. Mellinger

Administrateur / Fondé de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00462. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019383.3/805/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

REST-EUROP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.905.

—

Il résulte d'une lettre adressée par nos soins en date du 19 février 2004 à la société REST-EUROP S.A, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 58.905, que le siège social de ladite société a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 février 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019264.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

REST-EUROP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.905.

—

Il résulte d'une lettre adressée en date du 19 février 2004 par INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) à la société REST-EUROP S.A, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 58.905, que INTERCONSULT a démisionné de sa fonstion de Commmissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 février 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05094. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019265.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

REST-EUROP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.905.

—

Il résulte de trois lettres adressées par Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro et Jean-Marc Debaty, en date du 19 février 2004 à la société REST-EUROP S.A, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 58.905, qu'ils démissionnent chacun de leur fonction d'administrateur de ladite société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 février 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019263.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

CHRYSALIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 75.926.

—

Les comptes annuels pour la période du 10 mai 2000 au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04404, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004. Signature.

(019461.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

CHRYSALIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 75.926.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04402, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004. Signature.

(019457.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

TOURISM INVESTMENTS AND CONSULTING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 45.340.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(019390.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

TOURISM INVESTMENTS AND CONSULTING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 45.340.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05740, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(019393.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

RELESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 39.234.

—

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société RELESTA S.A. qui s'est tenue en date du 10 février 2004 au siège social que:

Il a été décidé de nommer Monsieur John David Drury, juriste, demeurant à Lewes (East Sussex - Angleterre), comme nouvel administrateur de la société.

La ratification de la nomination de Monsieur John David Drury sera mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00170. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019342.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

SELENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 46.201.

—

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société SELENA S.A. qui s'est tenue en date du 10 février 2004 au siège social que:

Il a été décidé de nommer Monsieur John David Drury, juriste, demeurant à Lewes (East Sussex - Angleterre), comme nouvel administrateur de la société.

La ratification de la nomination de Monsieur John David Drury sera mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019345.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

RECIFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: 35.562.825,- EUR.
Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 98.221.

—

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Associés de la société RECIFE, S.à r.l., qu'en date du 10 février 2004, il a été décidé de nommer Monsieur John David Drury, juriste, demeurant à Lewes (East Sussex - Angleterre) comme gérant de la société RECIFE, S.à r.l. avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
Signatures
Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019349.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

INCAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: 23.263.550,- EUR.
Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 98.141.

—

EXTRAIT

En date du 10 février 2004, il a été décidé de nommer Monsieur John David Drury, juriste, demeurant à Lewes (East Sussex - Angleterre) comme gérant de la société INCAS, S.à r.l. avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
Signatures
Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019354.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

PORTILLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: 47.636.375,- EUR.
Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 98.139.

—

EXTRAIT

En date du 10 février 2004, il a été décidé de nommer Monsieur John David Drury, juriste, demeurant à Lewes (East Sussex - Angleterre) comme gérant de la société PORTILLO, S.à r.l. avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
Signatures
Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019357.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

KEPLER POS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 80.046.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING
Signature

(019643.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

FAN, Société Civile Particulière.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

—

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts du 6 octobre 2003 que Monsieur Giancarlo Grassetto a cédé à Madame Luisa Albachten une part de la société civile particulière FAN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02378. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019576.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

BAUPLANEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 69.323.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er mars 2004. Signature.

(019575.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

BAUPLANEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 69.323.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er mars 2004. Signature.

(019577.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

COMPAGNIE SAINT RAPHAEL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 54.397.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00022, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(019535.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

COMPAGNIE SAINT RAPHAEL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 54.397.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00023, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(019532.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

COMPAGNIE SAINT RAPHAEL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 54.397.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00027, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(019530.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

COMPAGNIE SAINT RAPHAEL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 54.397.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00031, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(019527.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

COMPAGNIE SAINT RAPHAEL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 54.397.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00039, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(019516.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

COMPAGNIE SAINT RAPHAEL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 54.397.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00038, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(019514.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

COMPAGNIE SAINT RAPHAEL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 54.397.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00042, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(019510.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

WESTERN TRADE AND COMMERCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 48.253.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04378, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004. Signature.

(019492.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

WESTERN TRADE AND COMMERCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 48.253.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04377, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004. Signature.

(019491.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

WESTERN TRADE AND COMMERCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 48.253.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04376, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004. Signature.

(019487.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

WESTERN TRADE AND COMMERCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 48.253.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04371, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004. Signature.

(019485.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

WESTERN TRADE AND COMMERCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 48.253.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04368, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004. Signature.

(019484.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

WESTERN TRADE AND COMMERCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 48.253.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04415, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004. Signature.

(019483.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

GESTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 28.699.

—

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société GESTINVEST S.A. qui s'est tenue en date du 10 février 2004 au siège social que:

Il a été décidé de nommer Monsieur John David Drury, juriste, demeurant à Lewes (East Sussex - Angleterre), comme nouvel administrateur de la société.

La ratification de la nomination de Monsieur John David Drury sera mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019331.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

INTURM SOCIETE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 48.293.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00052, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Commissaire aux comptes

Signature

(019486.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

INTURM SOCIETE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 48.293.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00050, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Commissaire aux comptes

Signature

(019496.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

INTURM SOCIETE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 48.293.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00048, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Commissaire aux comptes

Signature

(019498.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

INTURM SOCIETE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 48.293.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00046, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Commissaire aux comptes

Signature

(019524.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

ELISMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.932.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 21 octobre 2003

1. L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDINGS LLC, et nomme en son remplacement la société TOWERBEND LIMITED.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée de l'an 2006.

Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour ELISMACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019145.3/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

ARBRE MONDIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 12.271.

—

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société ARBRE MONDIAL HOLDINGS S.A. qui s'est tenue en date du 10 février 2004 au siège social que:

Il a été décidé de nommer Monsieur John David Drury, juriste, demeurant à Lewes (East Sussex - Angleterre), comme nouvel administrateur de la société.

La ratification de la nomination de Monsieur John David Drury sera mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Il a été décidé de nommer Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange (Grand-Duché de Luxembourg) comme nouvel administrateur de la société.

La ratification de la nomination de Monsieur Armand Haas sera mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019323.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

TOURINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.277.

—

Le bilan rectifié au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AN05363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004. Signature.

(019406.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

SPORT PLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 23.450.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(019639.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

SPORT PLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 23.450.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(019640.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

SPORT PLUS 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphlonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 71.309.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(019642.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

SPORT PLUS 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphlonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 71.309.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(019641.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

LUXEMBOURG MANAGEMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 81.329.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(019638.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

OCEAN CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 99.248.

—

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-huit février.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société ENTREPRISE BELLE VUE LIMITED, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town,

ici représentée par Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 janvier 2004;

2.- La société ALPHA TRUST LTD, avec siège social à Charlestown (Nevis Island), National Bank Building, Mémorial Square, P.O. Box 556,

ici représentée par Monsieur Patrick Pierrard, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 janvier 2004.

Lesquelles deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1er. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de OCEAN CAPITAL HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut également acquérir et mettre en valeur des brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,-), divisé en six cents (600) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale. Dans ces limites le conseil d'administration peut décider d'augmenter le capital par voies d'apports en numéraire ou ne consistant pas en numéraire, par incorporation de réserves, avec ou sans l'émission de titres nouveaux. Cette autorisation est conférée au conseil d'administration pour une durée de cinq ans, prenant cours à dater de la publication des présents statuts. Elle peut être renouvelée plusieurs fois conformément à la loi.

Le capital autorisé ne pourra être utilisé hors droit de préférence. Dans le cas où des actions n'auraient pas été souscrites, il sera proposé aux anciens actionnaires le rachat des titres pour lesquels le droit de préférence n'a pas été exercé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix de cette augmentation de capital.

En cas d'augmentation de capital, le conseil d'administration fixe le taux et les conditions d'émission des actions, à moins que l'assemblée n'en décide elle-même.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai, à 15:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi que de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) La société ENTREPRISE BELLE VUE LIMITED, prénommée, trois cents actions	300
2) La société ALPHA TRUST LTD, prénommée, trois cents actions	300
Total: six cents actions	600

Toutes les actions ont été intégralement libérées à raison de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que le montant de six cent mille euros (EUR 600.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à huit mille euros (EUR 8.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

a) La société anonyme ALPHA MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 40.140;

b) Monsieur Marc Schintgen, ingénieur commercial Solvay, né à Luxembourg le 9 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe;

c) Madame Ingrid Hoolants, administrateur de sociétés, née à Vilvoorde (Belgique) le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe;

d) La société anonyme KITZ S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 71.842.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2009.

Troisième résolution

A été nommée commissaire aux comptes:

La société anonyme ALPHA EXPERT S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.567.

Le commissaire aux comptes est élu jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Pierrard, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 20 février 2004, vol. 429, fol. 24, case 5. – Reçu 6.000 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 1er mars 2004. A. Weber.

(019608.3/236/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

FinEuroGames, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 84.838.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004. Signature.

(019443.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

PERSEUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 29.664.

—

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société PERSEUS S.A. qui s'est tenue en date du 10 février 2004 au siège social que:

Il a été décidé de nommer Monsieur John David Drury, juriste, demeurant à Lewes (East Sussex - Angleterre), comme nouvel administrateur de la société.

La ratification de la nomination de Monsieur John David Drury sera mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019328.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

DONJON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 43.003.

—

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société DONJON S.A. qui s'est tenue en date du 10 février 2004 au siège social que:

Il a été décidé de nommer Monsieur John David Drury, juriste, demeurant à Lewes (East Sussex - Angleterre), comme nouvel administrateur de la société.

La ratification de la nomination de Monsieur John David Drury sera mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019367.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

FRM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 58.158.

—

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société FRM PARTICIPATIONS S.A. qui s'est tenue en date du 10 février 2004 au siège social que:

Il a été décidé de nommer Monsieur John David Drury, juriste, demeurant à Lewes (East Sussex - Angleterre), comme nouvel administrateur de la société.

La ratification de la nomination de Monsieur John David Drury sera mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des actionnaires.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2004, réf. LSO-AO00172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019337.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange